

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM
Séance du 14 septembre 2017**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : Mme Geneviève BALANCHE et M Eric SCHWEITZER, Adjoints au Maire, Yvette KELLER, Sabine WURTZ, Pierre WANNER, ,Rémy HETZLEN, Simone JESS, Jean-Claude MANDRY, Dominique SCHAEFFER, Conseillers Municipaux

Procurations : Mme Anne-Catherine GUTFREUND à Geneviève BALANCHE
Mme Sandrine KTTLER à Pierre WANNER
Mme Marie-Laure LOBSTEIN à Eric SCHWEITZER
M Jean-Philippe PREVEL à Philippe STURCHLER

Excusé absent : MM Rémy IFFRIG

Secrétaire de séance : M. Eric SCHWEITZER Adjoint au Maire, assisté par
Mme Céline BOULAY secrétaire de Mairie

Le Maire ouvre la séance à 19h40.

Le Conseil Municipal examine l'ORDRE DU JOUR suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15.06.2017
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal Extraordinaire du 30.06.2017
3. Installation d'un nouveau conseiller municipal
4. Vote d'un nouvel adjoint
5. Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs
6. Désignation des commissions communales
7. Fixation des indemnités de fonction
8. Adhésion de Héisingue au syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
9. Attribution du marché public de fournitures courantes et de services de nettoyage
10. Attribution du marché public lot 1 : enfouissement des réseaux secs
11. Attribution du marché public lot 2 : réfection du centre bourg
12. Attribution du marché public du lot 3 : aménagement de voirie rue des Prés et rue des Champs
13. Divers



1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15.06.2017

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2017 qui comprenait 5 points et un divers.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal Extraordinaire du 30.06.2017

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 30 juin 2017 qui comprenait un point et un divers.

3) Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre GASSER 1er adjoint au Maire, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Le conseil municipal,

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-4,
- VU l'article L.270 du code électoral,
- CONSIDERANT que Monsieur Jean-Pierre GASSER, 1er Adjoint au Maire, élu sur la liste, a signifié, par courrier du 06 juin 2017, sa démission du conseil municipal de Zimmersheim, à compter du 1er septembre 2017,
- CONSIDERANT que sa démission a été acceptée par le Préfet de Colmar le 28 juillet 2017 avec une date d'effet au 1er septembre 2017,
- CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,
- EN CONSEQUENCE, compte tenu des élections qui se sont déroulées en mars 2014, il convient de procéder à l'installation du candidat suivant de liste, à savoir M. Rémy HETZLEN, en qualité de conseiller municipal,

Ordre du tableau



Rang	Civilité	NOM	Prénom	Age 23/03/2014	Fonction	Date de mise en place
1	M.	STURCHLER	Philippe	52	Maire	Elections du 23/03/2014
2	Mme	BALANCHE	Geneviève	61	1ère adjointe	Elections du 23/03/2014
3	Mme	GUTFREUND	Anne-Catherine	43	2ème adjointe	Elections du 23/03/2014
4	M.	SCHWEITZER	Eric	51	3ème adjoint	Elections du 23/03/2014
5	M.	IFFRIG	Rémy	65	CMD	Elections du 23/03/2014
6	Mme	KELLER	Yvette	63	CM	Elections du 23/03/2014
7	Mme	WURTZ	Sabine	53	CM	Elections du 23/03/2014
8	M.	WANNER	Pierre	50	CMD	Elections du 23/03/2014
9	M.	PREVEL	Jean-Philippe	48	CMD	Elections du 23/03/2014
10	Mme	KITTLER WALCH	Sandrine	43	CMD	Elections du 23/03/2014
11	Mme	LOBSTEIN	Marie-Laure	42	CM	Elections du 23/03/2014
12	M.	MANDRY	Jean-Claude	62	CM	Elections du 23/03/2014
13	Mme	JESS	Simone	62	CM	Elections du 23/03/2014
14	M.	SCHAEFFER	Dominique	57	CM	Elections du 23/03/2014
15	M.	HETZLEN	Rémy	48	CM	Conseil municipal du 14/09/2017

Après délibération, le conseil municipal a pris :

- Acte de la désignation de Monsieur Rémy HETZLEN en tant que conseiller municipal

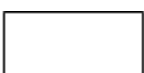
4) Vote du 4ème adjoint au Maire

Durant la séance du 29 mars 2014 M. le Maire avait indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune devait disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments et après délibération, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à 4 (quatre) le nombre des adjoints au maire de la commune.

Suite au vote du 29 mars 2014, les adjoints nommés étaient (dans l'ordre du tableau):



- M. GASSER Jean-Pierre : 1er adjoint
- Mme BALANCHE Geneviève : 2ème adjointe
- Mme GUTFREUND Anne-Catherine : 3ème adjointe
- M. SCHWEITZER Eric : 4ème adjoint

A l'issue de la démission de M. Jean-Pierre GASSER effective au 1er septembre 2017, les adjoints ont été lissés vers le haut.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir voter le 4ème adjoint à bulletin secret et propose la candidature de Monsieur Pierre WANNER.

Résultat du 1er tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....14
- c. Nombre de suffrages déclarés par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....14
- d. Nombre de suffrages exprimés 10
- e. Majorité absolue 06

La nouvelle liste des adjoints est la suivante :

- Mme Geneviève BALANCHE : 1ère adjointe
- Mme Anne-Catherine GUTFREUND : 2ème adjointe
- M. Eric SCHWEITZER : 3ème adjoint
- M. WANNER Pierre : 4ème adjoint

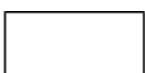
Monsieur MANDRY a proposé qu'un poste d'adjoint soit ouvert à l'opposition en signe d'ouverture.

M. le Maire prend acte de la proposition, il la soumettra au groupe majoritaire début octobre.

5) Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs

En remplacement de Monsieur Jean-Pierre GASSER, Monsieur le Maire propose de revoir les représentants au sein des différentes structures intercommunales auxquelles adhère la Commune selon le tableau ci-après :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal de Habsheim et environs	Marie-Laure LOBSTEIN Sandrine WALCH	Geneviève BALANCHE Anne-Catherine GUTFREUND
Syndicat d'Eau du canton de Habsheim	Philippe STURCHLER Eric SCHWEITZER Pierre WANNER	Jean-Philippe PREVEL Marie-Laure LOBSTEIN Yvette KELLER
Syndicat mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – Brigade Verte	Philippe STURCHLER	Rémy IFFRIG
Syndicat départemental	Philippe STURCHLER	



d'électricité et de gaz du Haut-Rhin		
SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne	Philippe STURCHLER	Marie-Laure LOBSTEIN

Pour information : au sein de m2A, Madame Geneviève BALANCHE suppléante, devient déléguée titulaire. Elle est remplacée dans ses fonctions de suppléante par la suivante de la liste dans l'ordre du tableau, à savoir Madame Anne-Catherine GUTFREUND.

Après délibération, le Conseil Municipal a :

- Approuvé par 11 voix pour, 2 absentions (Simone JESS et Dominique SCHAEFFER) et 1 voix contre (Jean-Claude MANDRY) les représentants au sein des différentes structures intercommunales auxquelles adhère la Commune, selon le tableau ci-dessus présenté

6) Composition des commissions communales

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre GASSER, Monsieur le Maire propose à son conseil de modifier les commissions comme ci-après :

Commission des travaux, de l'environnement et du cadre de vie :

Président : M. Eric SCHWEITZER

Membres : Mmes Geneviève BALANCHE, Anne-Catherine GUTFREUND, Yvette KELLER, Sandrine KITTLER WALCH, Marie-Laure LOBSTEIN, Sabine WURTZ, MM. Jean-Philippe PREVEL, Dominique SCHAEFFER, Pierre WANNER, Rémy HETZLEN.

Commission de l'urbanisme :

Président : M. Philippe STURCHLER

Membres : Mmes Simone JESS, Marie-Laure LOBSTEIN, MM. Dominique SCHAEFFER, Eric SCHWEITZER, Pierre WANNER, Rémy HETZLEN.

Commission de la jeunesse, des sports, de la vie scolaire et de l'animation :

Présidente : Mme Geneviève BALANCHE, co-animée par Mme A-Catherine GUTFREUND.

Membres : Mmes A-Catherine GUTFREUND, Yvette KELLER, Sandrine KITTLER WALCH, Sabine WURTZ, MM. Rémy IFFRIG, Pierre WANNER.

Commission des finances :

Présidente : Mme Geneviève BALANCHE

Membres : Mme Anne-Catherine GUTFREUND, MM. Jean-Claude MANDRY, Jean-Philippe PREVEL, Eric SCHWEITZER, Pierre WANNER.

Après délibération, le conseil municipal a :

- Approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions (Simone JESS et Jean-Claude MANDRY) la composition des 4 commissions



7. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

M. le Maire expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des éventuels conseillers municipaux délégués. Les indemnités de fonction sont votées dans la limite des taux maximum fixés par la loi, à savoir :

	(en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Indemnités maire	43 %
Indemnités des adjoints	16,5 %
Indemnités des conseillers municipaux délégués	Dans le cadre de l'enveloppe globale
Soit une enveloppe maximale : montant calculé en tenant compte du taux maximal attribué au maire et aux adjoints délégués	43% + (16,5% X 4 adjoints) = 109 %

Le Conseil Municipal peut fixer des indemnités différentes pour chaque adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé par 12 voix pour, 1 abstention (Jean-Claude MANDRY) et 1 voix contre (Simone JESS) :

- qu'à compter du 1^{er} octobre 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, est fixé dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Locales,
- que les indemnités sont fixées selon un taux de pourcentage brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique, indice brut terminal de la fonction publique, conformément au tableau ci-dessous :

Nom/Fonction	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire – M. Philippe STURCHLER	41%
1ère adjointe – Mme Geneviève BALANCHE	10%
2 ^{ème} adjointe – Mme Anne-Catherine GUTFREUND	10%
3 ^{ème} adjoint – M. Eric SCHWEITZER	14%
4 ^{ème} adjoint- M. Pierre WANNER	10%
CM délégué – M. Rémy IFFRIG	5%
CM délégué – M. Jean-Philippe PREVEL	5%
CM déléguée – Mme Sandrine KITTLER WALCH	5%



8) Adhésion de Héisingue au syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal de Héisingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la ville de Saint-Louis ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la ville de Saint-Louis, à l'unanimité;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

9) Attribution du marché public de fournitures courantes et de services de nettoyage

Depuis 2007, la Commune de Zimmersheim fait appel aux services de l'association Construire pour le nettoyage des bâtiments communaux (Mairie/Ecole primaire, ancien presbytère et salle polyvalente). Depuis 2011, ce même prestataire intervient également pour le nettoyage du Club House. Le contrat actuel étant arrivé à échéance le 31 août 2017.

Le contrat arrivant à son terme, un nouvel appel d'offre pour le nettoyage de l'ensemble des locaux (mairie/école, ancien presbytère/salle polyvalente et clubhouse), pour une durée de 4 ans, a été lancé au mois de mai.



Trois prestataires ont répondu et après l'analyse des offres :

- CONSTRUIRE Nettoyage de Mulhouse : 92.6/100
- DERICHBOURG Propreté de Richwiller : 91.5/100
- L'ECLAT D'ALSACE de Mulhouse : 90.1/100

La valeur des points se composait comme suit :

- 50 points pour le prix
- 40 points valeur technique
- 10 points valeur performances en matières de protection et d'environnement

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de CONSTRUIRE NETTOYAGE pour un montant forfaitaire annuel de 13 800 € HT,
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2017, à l'article 6283.

10. Attribution du marché public lot 1 : enfouissement des réseaux secs

Des travaux de voirie sont programmés dans le centre du village, réfection du centre bourg, enfouissement des réseaux secs, rue de Mulhouse Place du Général de Gaulle – RD56.

L'examen des 4 offres (papier) réceptionnées a été réalisé le 04 août 2017 en Mairie.

- ETPE : 95.38/100
- CREATIV'TP : 92.49/100
- LRE : 88.87/100
- TAMAS : 82.87/100

La valeur des points se composait comme suit :

- 45 points pour le prix
- 50 points valeur technique
- 5 points valeur pour le délai

Après analyse des offres et selon les critères énoncés au règlement de consultation, la société ETPE s'avère être la mieux disante.

Par conséquent, l'assemblée municipale après en avoir délibéré, a décidé par 13 voix pour et 1 abstention (Rémy HETZLEN) :

- d'attribuer le marché à l'entreprise ETPE pour un montant total de 181 698.49 € H.T. – 218 038.19 € TTC.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2017, à l'article 2315.

11. Attribution du marché public lot 2 réfection du centre bourg

Des travaux de voirie sont programmés dans le centre du village, réfection du centre bourg, rue de Mulhouse Place du Général de Gaulle – RD56.

L'examen des 4 offres (1 papier et 3 dématérialisées) réceptionnées a été réalisé le 04 août 2017 en Mairie puis suite à une renégociation, l'examen de celles-ci a été réalisé le 13 septembre 2017 :

- COLAS : 99.00/100
- EUROVIA : 95.41/100
- TEAM TP : 92.64/100
- PONTIGGIA : 79.07/100

La valeur des points se composait comme suit :

- 45 points pour le prix
- 50 points valeur technique
- 5 points valeur pour le délai

Après analyse des offres et selon les critères énoncés au règlement de consultation, la société COLAS s'avère être la mieux disante.

Par conséquent, l'assemblée municipale a décidé par 11 voix pour et 3 abstentions (Rémy HETZLEN, Jean-Claude MANDRY et Dominique SCHAEFFER) :

- d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant total de 389 000 € H.T – 466 800 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2017, à l'article 2315 et à l'article 458102.

12. Attribution du marché public du lot 3 aménagement de voirie rue des Prés et rue des Champs

Des travaux de voirie sont programmés, l'aménagement de la rue des Prés et de la rue des Champs.

L'examen des 4 offres (1 papier et 3 dématérialisées) réceptionnées a été réalisé le 04 août 2017 en Mairie puis suite à une renégociation, l'examen de celles-ci a été réalisé le 13 septembre 2017 :

- COLAS : 99.00/100
- TEAM TP : 91.92/100
- EUROVIA : 90.88/100
- PONTIGGIA : 73.41/100



La valeur des points se composait comme suit :

- 45 points pour le prix
- 50 points valeur technique
- 5 points valeur pour le délai

Après analyse des offres et selon les critères énoncés au règlement de consultation, la société COLAS s'avère être la mieux disante.

Par conséquent, l'assemblée municipale a décidé par 13 voix pour et 1 abstention (Dominique SCHAEFFER) :

- d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant total de 62 000 € H.T. – 74 400 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget primitif 2017, à l'article 2315.

13) Divers

- Le contrat de Madame Elodie FPISTER de 12 mois a pris fin le 04/09/2017 et n'a pas été renouvelé
- Nomination au 21 septembre de Madame Julie KREMPER en tant qu'adjoint administratif stagiaire
- Le CUI/CAE de Monsieur Jean-Marie DECKERT prendra fin au 31/03/2018, il faudra voir quel type de contrat sera susceptible de remplacer le CUI, qui a été supprimé cet été.
- Révision du POS d'ici à la fin de l'année, avant d'intégrer à terme le PLUI
- Achat mutualisé d'une désherbeuse à vapeur et balayeuse, entre les communes d'Eschentzwiller, de Dietwiller et de Zimmersheim. Le coût de cet investissement par commune sera de 5 000 € mais celui-ci devrait être revu à la baisse car la balayeuse ne s'adapte pas aux tracteurs des communes de Dietwiller et de Zimmersheim. Projet global de 28 000 € subventionné à hauteur de 40 % (par l'agence de l'eau Rhin-Meuse)
- Passage du tri sélectif en 2018
- Linky : Maintien de la délibération malgré la demande faite du préfet pour la retirer
- Branches sur le domaine public : aviser les propriétaires sous peine de mise en demeure puis facturation de l'élagage aux propriétaires
- 19/09/2017 : conférence à la SHEZ (Eschentzwiller) de l'auteur René BAUMANN déporté NN «Voué à disparaître »
- La vente des brioches en faveur de l'AFAPEI a rapporté une recette de 1 330 €
- Le marché de Gutenberg a été arrêté
- Assemblée générale extraordinaire de l'USZE le 02/10/2017 à 19h00
- Repas paroissial le 08/10/2017
- Rentrée des classes du 04/09/2017 : Monsieur le Maire était présent pour accueillir les enfants. La rentrée c'est bien passée. 44 élèves répartis entre l'école maternelle et l'école primaire dont 4 qui viennent de Mulhouse



M. le Maire clôt la séance à 21h10.

